

XVIIIème PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

*visant à rendre obligatoire dans chaque commune de plus de 5000 habitants,
la création d'une cellule d'accueil des gens du voyage*

PRÉSENTÉE

par Diego ALVAREZ, Bastien AROZAMÉNA, Charlotte BASLÉ, Élisabeth CECCHETTI, Fabien DERRIBLE, Élisabeth DETCHEVERRY, Marie DETCHEVERRY, Néféri DIPITO, Axelle GUINET, Matthieu JANIL, Mathieu LANDRY, Axel LAPAIX, Léna MARCIL, Alioucha MCEWEN, Ewen MOULIN, Satya PANNIER, Théo REBMANN, Lola SIEGFRIEDT, Arthis SIGAL.

**Élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire du Feu Rouge
de Saint-Pierre et Miquelon**

RNE 9750006H

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

La situation des gens du voyage semble avoir évolué de manière favorable, notamment par le biais de la loi du 5 juillet 2000 même s'il reste encore des étapes à franchir pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. Dans ce cadre, il apparaît important d'aider ces familles à s'intégrer dans les communes et ne pas se contenter de mettre à leur disposition des lieux de séjour.

La France est un pays d'accueil pour ces gens itinérants qui, pour certains, fuient la misère de leur pays natal mais ils sont souvent démunis face à cette nouvelle culture qu'est la nôtre. Pour améliorer leurs conditions de vie, il faudrait davantage accompagner ces familles dans les démarches administratives.

C'est pourquoi, nous proposons de rendre obligatoires des cellules d'accueil pour les gens du voyage dans les communes de plus de 5000 habitants. Elles assumeraient des missions d'accompagnement sanitaire et social. Elles auraient vocation à assister les gens du voyage dans les démarches de la vie courante et assurer un suivi éducatif autant pour les parents que pour les enfants. La scolarisation des enfants et l'accompagnement périscolaire seraient aussi au coeur du dispositif.

Cette cellule municipale servirait en quelque sorte d'interface entre les gens du voyage et les résidents. Une antenne logistique parfaitement identifiable et disposant de moyens d'accompagnement, concourrait à réussir l'intégration et à faciliter la cohabitation avec les résidents.

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

Les communes de plus de 5000 habitants doivent créer une cellule d'accueil pour venir en aide aux gens du voyage.

Article 2

La cellule d'accueil est clairement référencée et identifiable (local, adresse, employés) et dispose de moyens de communication et d'intervention pour informer et assister. Elle informe d'une part les gens du voyage des lois de notre pays et des règlements communaux applicables localement et communique d'autre part tous renseignements utiles sur les services disponibles et encadre, si nécessaire, les personnes dans leurs démarches.

Article 3

La cellule municipale veille à organiser la scolarisation des enfants et à proposer aux familles une aide péri-éducative. Elle coordonne plus largement un dispositif de suivi éducatif, sanitaire et social en s'appuyant sur le service de santé scolaire et des réseaux d'aides et le cas échéant des associations.

Article 4

Un numéro vert national et un site internet multilingues sont créés pour informer les gens du voyage du maillage des dispositifs spécialement créés à leur attention sur l'ensemble du territoire.

ECOLE DU FEU ROUGE
28, rue Louis Pasteur, BP 4234,
97500 Saint-Pierre et Miquelon
CM2 de Mme Flore BEAUPERTUIS.

XVIIIème Parlement des Enfants- Edition 2013

Question à M. le Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président, combien de propositions de lois d'initiative parlementaire ont été déposées en 2012 et combien d'entre-elles ont été adoptées par les députés ?

Question à M. le Ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le Ministre, dès l'école primaire, l'éducation à la santé passe par la prévention et l'information sur des sujets tels que les premiers secours, la lutte contre le tabagisme, l'alimentation, l'hygiène ou encore l'éducation à la sexualité. Même si nos professeurs sont chargés de nous les enseigner, il nous semble que les recommandations effectuées directement par des professionnels de la santé, ont plus d'impact. Ne pourrait-on pas Monsieur le Ministre davantage les inciter à intervenir dans les classes ?